

# AESH / Ecole inclusive

**MARDI 10 MAI 2022- 18h00**

**RASSEMBLEMENT DEVANT LA DSDEN 40**

et

**AUDIENCE IA-DASEN DE LANDES**



## **Compte-rendu FO de l'audience FCPE 40 / FNEC FP –FO 40 auprès de l'IA-DASEN des Landes**

L'IA-DASEN des Landes était secondé par Mme l'IEA-ASH, Mme Directrice de Cabinet et Mme la Cheffe de la DIFORH (Division de la Formation et des Ressources Humaines)

La **délégation** était composée de deux AESH, de la Présidente et de la Vice-Présidente de la FCPE des Landes, du Secrétaire Fédéral Départemental de la FNEC FP-FO 40 et du responsable FO du suivi des AESH de l'Académie de Bordeaux (5 départements).

**Remise des 757 signatures** recueillies sur la pétition nationale FCPE / FNEC FP-FO.

Ce sont des milliers de signatures de toute la France qui seront centralisées sur Paris pour une initiative en direction du nouveau ministre de l'E.N. A suivre ...

### **FCPE 40**

La Présidente réclame un statut pour les AESH, une reconnaissance du métier, un respect des notifications de la MLPH qui sont de moins en moins respectées depuis les PIAL.

Plusieurs exemples précis sont exposés.

### **FNEC FP-FO 40**

Les AESH se mobilisent depuis des mois pour défendre leurs légitimes revendications, notamment en matière de salaires et de conditions de travail (abandon des PIAL). La faible présence ce mardi soir des AESH devant la DSDEN 40 s'explique du fait que beaucoup sont dans l'obligation d'exercer un, voire deux, boulots pour pouvoir au moins payer leurs factures.

Le petit geste de Blanquer fait sur la grille indiciaire des AESH en juillet dernier est obsolète : quid de la nouvelle grille avec la hausse du SMIC depuis le 1<sup>er</sup> mai ? (*Pour plus de détails, lire [ici](#) la page 9 du dernier « Journal aux écoles » du SNUDI-FO 40*). Il y a urgence sociale pour ces personnels !

125 000 AESH en France, 1000 dans les Landes, donc 1 personnel sur 8 dans l'E.N. est AESH. Leurs missions sont pérennes et indispensables au bon fonctionnement des écoles et établissements scolaires du secondaire.

La seule véritable et juste reconnaissance de ce métier essentiel à la réussite des élèves en situation de handicap, c'est l'obtention d'un statut de la Fonction Publique adossé à une grille indiciaire de catégorie B.

**Pour FO, dès 24 heures d'accompagnement hebdomadaire aucune AESH ne doit être rémunérée en-dessous du SMIC.**

**En ce qui concerne les PIAL :** pour les AESH, c'est une dégradation de leurs conditions de travail depuis leur mise en œuvre.

Cette affirmation est étayée par les témoignages édifiants des 2 AESH présentes dans la délégation : changement d'emploi du temps, nouvel élève à accompagner du jour au lendemain du fait de l'absence d'une AESH (maladie), difficultés d'aider plusieurs élèves en même temps, différents handicaps à gérer sans véritable formation, réduction du temps d'accompagnement pour les élèves concernés, voire pas d'AESH du tout ...

Une des deux AESH interpelle l'IA-DASEN pour lui signifier que certains élèves en situation de handicap sont ingérables (violences) et réclament une autre structure qu'une ULIS ou une classe ordinaire. Il leur faut un ITEP, un IME...

#### IA-DASEN 40

Un bilan des PIAL est prévu à la fin de cette année scolaire.

Il se peut qu'en milieu urbain soient décidés des regroupements de PIAL.

#### IA-DASEN 40

**Pour le remplacement des AESH,** il faudrait qu'il y ait un AESH par PIAL qui soit dédié ? Mais c'est compliqué.

Donc, plutôt un volet d'heures supplémentaire donné à chaque PIAL, avec une souplesse laissée pour que l'un des AESH dont la quotité est insuffisante puisse en user afin d'assurer du remplacement.

**Pour l'inclusion, il faut faire du cas par cas** et trouver des modalités différentes selon chaque élève. D'ailleurs, en cours d'année, ces modalités peuvent être modifiées, réévaluées : passer d'un accompagnement mutualisé à un accompagnement individuel ou inversement – augmenter ou diminuer le temps d'accompagnement...

*A noter : aucune réponse de l'IA-DASEN sur les salaires, sur le statut. FO a demandé à ce que ces revendications remontent jusqu'au ministère.*

#### FNEC FP-FO 40

**Quid des arrêts de CDD** en fin d'année scolaire ou refus de renouvellement de CDD au bout des 3 ans d'exercice ?

**Problème du courrier de la DSDEN relatif à la « CDIisation »** adressé aux AESH concernés le 12 avril avec délai de réponse pendant les vacances scolaires.

**Quid de la formation continue** dans les Landes ? Les AESH veulent être formées sur le temps des classes, d'où une brigade de remplaçants...

**Quid de leurs vœux** s'ils veulent changer de niveau d'enseignement ?

**Quid des AESH** qui ne peuvent pas faire augmenter leur quotité ?

#### IA-DASEN 40

**Pour le remplacement,** il faudrait qu'il y ait un AESH par PIAL qui soit dédié ? Mais c'est compliqué. Donc plutôt un volet d'heures donné au PIAL, avec une souplesse laissée pour que l'un des AESH dont la quotité est insuffisante puisse en user pour faire du remplacement.

**Un « mouvement AESH »** a été demandé par les AESH. Une note de service «*Campagne de mobilité des AESH*», datée du 2 mai 2022, vient de leur être envoyée pour une mobilité inter-PIAL (A ce sujet, FO vous rappelle que l'Administration ne communique avec vous uniquement via votre boîte professionnelle. Pensez à la consulter régulièrement afin d'éviter des désagréments pour cause de délai de réponse non respecté)

**Pour une demande de mobilité dans le même PIAL**, il faut faire la demande au coordonnateur PIAL. C'est lui qui gère les affectations des AESH de son PIAL.

Idem pour changer de nouveau d'enseignement, c'est le coordonnateur du PIAL.

**Commentaires FO post-audience** : si vous souhaitez changer d'établissement d'exercice dans votre PIAL, la FNEC FP-FO 40 vous conseille de faire une demande écrite auprès de votre coordonnateur.

FO peut vous aider. N'hésitez pas à contacter le syndicat : [fo.aesh40@free.fr](mailto:fo.aesh40@free.fr) / 06 52 66 61 83 (Marc GUYON)

**Pour une demande d'augmentation de quotité de temps de travail**, il faut se rapprocher tout d'abord du coordonnateur PIAL et en faire une demande écrite et motivée auprès de la Cheffe de la DIFORH, à la DSDEN 40. (Elle vous fournira un formulaire spécifique)

**Commentaires FO post-audience** : idem, pour toute démarche, contacter le syndicat : [fo.aesh40@free.fr](mailto:fo.aesh40@free.fr) / 06 52 66 61 83 (Marc GUYON). Il vous conseillera et appuiera votre demande d'augmentation de temps de travail.

### **Intervention de Mme l'IEN-ASH 40**

**Formation** : cette année encore, pour la « formation d'adaptation à l'emploi », 30 heures en distanciel et 30 heures en présentiel.

A cela, ce sont ajoutés plusieurs modules dans le cadre de la formation continue. Les thèmes ont été choisis suite à un questionnaire adressé à tous les AESH des Landes. Plus de 300 réponses reçues.

Par exemple, nous avons mis en place les formations sur « Élève perturbateur », autisme, « les dys », 1er secours, l'école inclusive.. etc. En tout, 348 AESH formés.

En ce qui concerne la formation « Echanges de pratiques », elle s'est faite essentiellement, dans le quart Nord-Est du département, avec l'aide de « APPUISCOL » (Pour mieux connaître, cliquer [ici](#) )

### **IA-DASEN 40**

**Pour les CDD** : il y a la possibilité de refuser le renouvellement de CDD proposé par l'employeur et de percevoir les ARE, **mais sous certaines conditions**. Ce refus doit être dûment motivé et justifié (CDI, inscription à une formation, suivi du conjoint..) par l'agent afin que l'employeur apprécie ou non ce refus comme légitime. Si ce refus est légitime, l'agent devrait percevoir les ARE. Sinon, il en sera exclu.

**Commentaires FO post-audience** : il a été précisé que ce refus est une décision académique. Aussi, un courrier va être adressé par FO à la Rectrice pour que tout AESH qui décide, en raison des conditions salariales et de travail ou pour raisons personnelles, d'arrêter le métier d'AESH en fin d'année scolaire puisse percevoir l'ARE. A suivre donc ...

**Pour la « CDIisation » à la rentrée 2022** : Oui, on sera souples sur les « CDIisations » si le délai n'est pas respecté.

**On risque d'avoir une montée en charge des accompagnements durant plusieurs années encore**, car la MLPH prévoit 10 à 12 % d'une classe d'âge de personnes handicapées, ce qui représente 6 000 élèves pour nos établissements scolaires (alors qu'on accompagne 3000 élèves en ce moment).

On fait la course après les besoins. On est surconsommation dans les Landes de 10 Equivalent temps Plein – ETP- (*Explication FO* : soit 10 x 1607 heures= 16 070 heures qui, par exemple, peuvent être effectuées par 16 AESH avec une quotité de temps de travail de 60%), et je l'assume. Cela m'a valu des échanges aigres-doux avec le Rectorat.

**Commentaires FO post-audience** : malgré cette surconsommation budgétaire assumée par l'IA-DASEN, tous les besoins ne sont pas satisfaits, loin s'en faut ! L'avenir s'annonce donc sombre quant aux conditions d'inclusion scolaire... à moins qu'une toute autre orientation budgétaire soit prise par le prochain gouvernement. A suivre donc ...

*L'IA-DASEN a été incapable de donner à la délégation ses prévisions pour la Rentrée 2022. Rien de bon donc ...*

### **FNEC FP-FO 40**

**Nous avons été informés qu'une nouvelle convention avait été signée par la DSDEN 40 avec l'association « Autisme Landes ».** Quels changements avec la précédente que FO avait dénoncée à l'époque auprès de l'IA car, entre autres, elle permettait aux responsables de l'association de rentrer dans les classes pour évaluer les « accompagnants autisme » ?

### **IA-DASEN 40**

Concernant l'association « Autisme Landes », on a renouvelé la convention, notamment à cause de la mise en place des PIAL. Il n'est pas prévu que cette association vienne dans les classes évaluer le travail des « AESH-autisme ».

**Commentaires FO post-audience** : FO va adresser à l'IA-DASEN 40 une demande écrite afin d'obtenir cette convention. Selon son contenu, une intervention syndicale sera décidée ou pas.

### **FCPE 40**

Qu'il y ait un partenariat OK, mais qu'ils interviennent dans le recrutement des AESH, c'est choquant ? Si on n'est pas adhérent ? Et si une asso. Des « dys » vous demande ?

### **FNEC FP-FO 40**

**AESH-Référents** : la FNEC FP-FO 40 se fait confirmer par l'Administration qu'aucune ligne budgétaire est prévue pour les AESH-Référents. Leur aide aux jeunes collègues se réalise donc toujours par mails et échanges téléphoniques.

### **FNEC FP-FO 40**

**Pour clore l'audience**, FO rappelle les revendications : retour majoritaire à l'AESH-i / Maintien et développement des structures médico-sociales (IME, ITEP, IM-Pro...)



*Des représentants de la FCPE 40 et de la FNEC FP-FO 40 rassemblés devant la DSDEN 40 pour soutenir la délégation reçue par le DASEN ce mardi 10 mai.*

*Notons la présence du nouveau Secrétaire Général de l' Union Départementale FO des Landes, Gérald ALBANO*